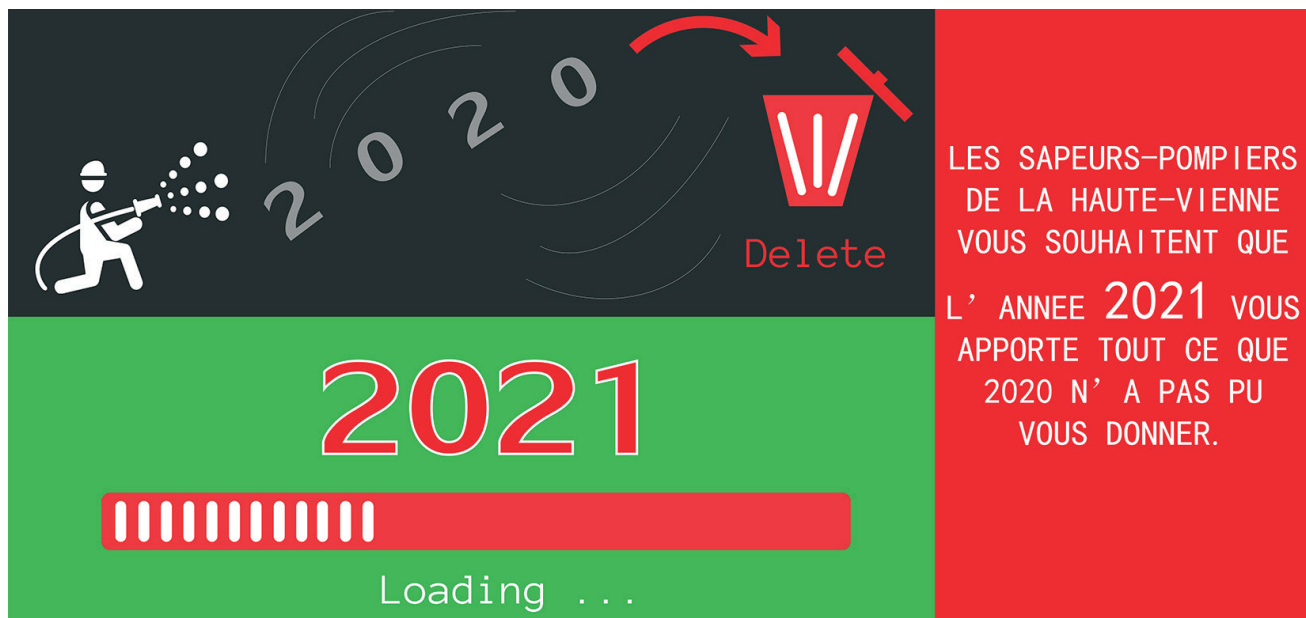




 **SDIS 87**
HAUTE-VIENNE

Monsieur Pierre ALLARD
Président du conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne

le Colonel Maxence JOUANNET
Directeur départemental du SDIS de la Haute-Vienne

**les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels,
les personnels administratifs et techniques,
mais également les jeunes sapeurs-pompiers
et les anciens sapeurs-pompiers réservistes**

vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année **2021**

www.sdis-87.fr   

Edito du Directeur Départemental



Un optimiste transforme un problème en opportunité

Le pessimiste transforme toute opportunité en problème

Pour ce premier Illustré de l'année 2021, M. ALLARD, Président du conseil d'administration, m'a prêté la plume pour rédiger l'édito et je l'en remercie.

Tout d'abord c'est l'occasion de vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de bonheur mais aussi de courage pour continuer à traverser la crise sanitaire mondiale actuelle.

C'est également, l'occasion de vous dire quelques mots avant mon départ dans les prochaines semaines, mots que je ne pourrais pas prononcer dans une cérémonie d'ampleur dans les conditions de sécurité actuelles.

Je vais laisser la direction du SDIS entre les mains du Colonel Xavier DUBOUÉ, mon adjoint, jusqu'à l'arrivée de mon successeur. Il dispose de toute ma confiance et celle des élus pour gérer au mieux les projets en cours et veiller aux destinées de notre structure en cette période de COVID19.

Avoir servi à la tête du SDIS 87 durant ces dernières années, avoir travaillé à vos côtés, restera une riche expérience. Il est temps de dire merci à tous ceux, amis ou non, responsables ou pas, qui m'ont appris et permis d'exercer des responsabilités et de mener des projets pour l'intérêt général des sapeurs-pompiers.

Dans une vie professionnelle, chaque instant est important, le respect mutuel, la confiance, les valeurs fortes sont essentielles, ce qui existe au passé n'est jamais à négliger pour l'avenir, alors je retiens le meilleur de vous.

Je m'en vais le cœur apaisé et fier de cette expérience. J'ai aimé mes fonctions, leurs difficultés m'ont motivé jusqu'au dernier moment et je pars en étant en accord avec moi-même.

Avec le temps j'ai su trouver la recette pour approcher du bonheur, cet équilibre subtil entre vie personnelle et professionnelle. Je souhaite à chacun de le trouver.

Je vous laisse découvrir ce numéro « presque » mensuel désormais.

Je vous dis au revoir et bon vent à tous !

Colonel Maxence JOUANNET
*Directeur Départemental
Chef de corps*



Portrait du Capitaine David MASSEMIN - nouveau chef du CSP Mitout



Depuis le 1 décembre 2020, le Capitaine David MASSEMIN vient d'intégrer le SDIS 87 en tant que chef du centre de secours principal Martial MITOUT de Limoges.

Après quelques années de détachement et de mise à disposition dans d'autres collectivités ou établissements privés, cet officier, ingénieur de formation, revient à sa première vocation : le métier d'officier de sapeur-pompier.

Suite à une école supérieure d'Agriculture de Purpan (ESAP 31), David MASSEMIN intègre la Marine Nationale (Base Navale de Brest) comme Marin Pompier, puis il part pour le département de la Guyane où il poursuit sa découverte de la vocation de sapeur-pompier : d'abord en tant que sapeur-

pompier volontaire au CSP de Cayenne, puis en tant qu'officier SPP nommé chef de centre de Saint Laurent du Maroni et enfin en tant que chargé de mission pour la coopération régionale entre la Guyane, le Guyana, le Suriname et le Brésil.

Il se dirige par la suite vers du détachement et de la mise à disposition pour devenir adjoint au directeur de la sécurité civile de la Nouvelle Calédonie et conseiller pour la planification ORSEC du territoire.

Puis il intègre une société privée en Nouvelle Calédonie en tant que responsable sûreté et sécurité. Il revient en collectivité territoriale au poste de chargé de mission auprès du directeur de l'éducation afin d'élaborer la politique publique de sûreté au bénéfice de la communauté éducative.

Officier de dialogue et d'échange, il considère que « *humain doit être au cœur du système* » mais que la « *confiance n'exclut pas le contrôle* ».

Il adhère à un management par la bienveillance et donne une importance toute particulière « *à garantir la qualité opérationnelle de chaque agent* ».

En poste depuis quelques semaines, le Capitaine MASSEMIN s'attache à observer le mode de fonctionnement de son centre de secours, de notre SDIS et des missions qui en découlent « *en toute humilité* » avec « *un regard extérieur riche des diverses expériences* » de son parcours.

PROJET - Gestion du temps de travail

L'illustré SP 87 - N°10

Progiciel AGATT

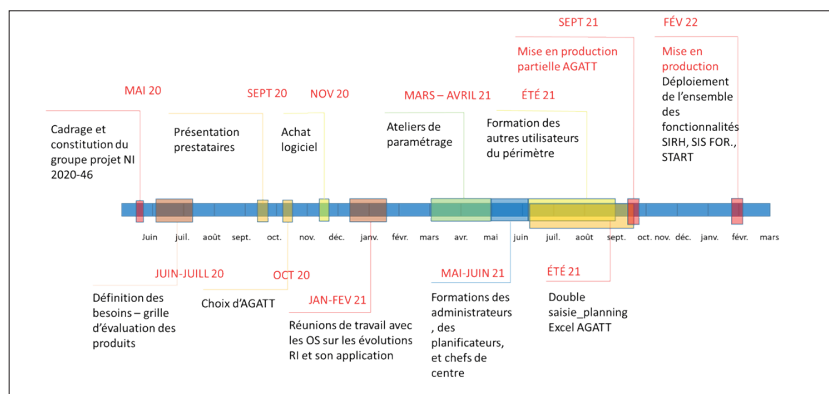
« Le SDIS 87 a pris la décision de se doter d'un outil de gestion du temps de travail des sapeurs-pompiers des 3 centres de secours mixtes de Limoges et du CTA-CODIS : le progiciel AGATT.

Celui-ci organisera la planification des activités des agents: gardes, astreintes, formations, congés annuels, congés exceptionnels...

Ce projet s'intègre au système d'information de l'établissement par des passerelles avec les autres progiciels métiers: ressources humaines, formation, et gestion opérationnelle.

Cette évolution facilitera le travail de l'encadrement des centres de secours, des planificateurs et des services formation des centres de secours mais sera également bénéfique pour l'organisation personnelle de l'ensemble des agents.

Le périmètre de déploiement sera étendu à la chaîne de commandement, aux gardes « VL infirmier » et au centre de soutien opérationnel départemental (CSOD). »



chronogramme projet

AGATT INTÈGRE DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS PERFORMANTES QUI SIMPLIFIENT LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS UN ENVIRONNEMENT FULLWEB* FIABLE ET SÉCURISÉ.

Plannings mensuel, hebdomadaire, journalier, annuel

Le progiciel permet de concevoir et de mettre à jour le planning des agents SPP, SPV et PATS de l'ensemble des CS, groupements et services du département.

Feuille de garde journalière et cahier de consignes

La planification journalière permet aux centres de secours d'armer les engins, en attribuant un ou plusieurs piquets à chaque agent de garde, selon ses compétences.

Suivi affiné du temps de travail

Chaque occupation est associée à un volume horaire. Des indicateurs statistiques offrent un contrôle affiné du nombre d'heures effectuées par un agent au fil du temps.

Requêteurs

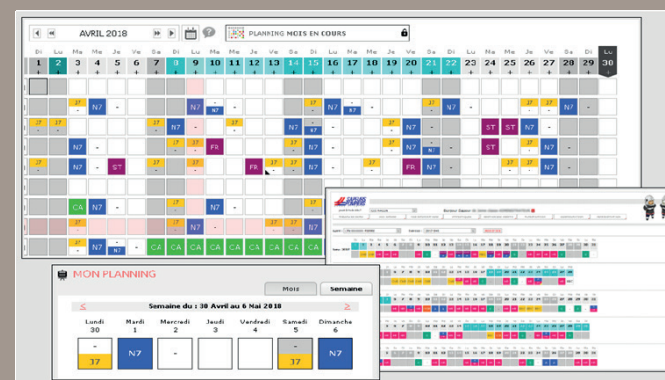
Le progiciel intègre plusieurs outils permettant de concevoir des indicateurs. Chaque centre de secours suit ses P.O.J (Potentiels Opérationnels Journaliers), ses effectifs spécialisés, les demandes en cours, etc. Des extractions globales sont possibles par centre, par groupement ou sur la totalité du SDIS. Une aide à la décision particulièrement efficace !

Accès Internet et supports mobiles

Les agents peuvent consulter leur planning, poser leurs contraintes et indiquer leur disponibilités depuis leur domicile. L'utilisation se fait via un simple navigateur web. Les droits d'accès sont gérés par profils d'utilisation.

Interfaces

Des liens sont possibles avec les autres progiciels du SDIS, afin de disposer automatiquement des informations RH, emplois, véhicules, etc. Les plannings opérationnels sont envoyés dans le logiciel d'Alerte afin d'éviter les doubles saisies.



* accessible à partir d'une simple connexion Internet

CÉRÉMONIE DE LA SAINTE BARBE - Vendredi 4 décembre 2020 - Direction départementale

En cette année si particulière, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne n'a pas pu organiser sa traditionnelle cérémonie départementale.

Néanmoins un moment de recueillement avec un nombre très restreint d'autorités et en veillant au strict respect des règles de sécurité sanitaire, a été organisé à la direction départementale le jour de la célébration de la Sainte-Barbe.



Déroulement de cette commémoration :

- Honneurs au drapeau
- Lecture du message du Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers par le Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne
- Lecture du message du Ministre de l'Intérieur par Monsieur le directeur de cabinet du Préfet de la Haute-Vienne
- Lecture des noms des sapeurs-pompiers morts en service commandé
- Dépôt d'une gerbe commune
- Hommage aux morts



Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises

Sainte Barbe 4 décembre 2020

Liste des « morts au feu », « morts en opération » et « morts en service commandé »

15/12/2019	SDIS 77	Sergent-chef	Didier FOULON	Mort en service commandé
06/02/2020	Polynésie-française	Caporale-chef	Josette TETUAERO	Mort en service commandé
08/03/2020	SDIS 972	Sergent	José MOUTAMA	Mort au feu
18/03/2020	SDIS 06	Sergent	Steeve SCAFFA	Mort en service commandé
24/04/2020	SDIS 33	Sergent-chef	Gil ENCOGNERE	Mort en service commandé
06/10/2020	SDIS 19	Sergent	Guillaume BEAUVAIS	Mort en service commandé
07/10/2020	SDIS 06	Commandant	Bruno KOHLHUBER	Mort en opération
28/10/2020	BMPM	Maitre	Jean Claude MICHAU	Mort en service commandé

« Nous avons également une pensée pour le Sapeur Loïc MILLO, toujours porté disparu à la suite des intempéries dans les Alpes-Maritimes début Octobre »



Liste des "morts au feu", "morts en opération" et "morts en service commandé"

CHARTE MANAGERIALE

L'illustré SP 87 - N°10

S.D.I.S # 87



La cohésion débute par le **PARTAGE DE VALEURS**, et la définition de **FONDAMENTAUX « MÉTIER » COMMUNS**.

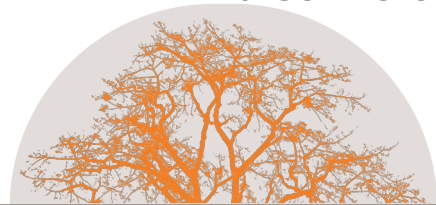
La cohésion vise à **FÉDÉRER UN COLLECTIF ET ASSOCIER AUTOUR D'UN CADRE COMMUN À AFFIRMER** :

- Définition des projets et objectifs en commun
- Définir et adopter des procédures communes et les faire appliquer de manière uniforme
- Définir des activités communes
- Savoir travailler en mode projet, facteur de transversalité et de cohésion
- Organiser et apprendre à organiser des réunions participatives (et rédiger les comptes rendus)

La cohésion passe par le **DÉVELOPPEMENT DU LIEN ENTRE LES ACTEURS ET LES ÉCHANGES** afin d'instaurer un climat de confiance :

- Proposer des moments d'échange
- Renforcer et développer les échanges de pratiques inter centres et inter services
- Créer des journées à thèmes, séminaires réguliers
- Fixer des rendez-vous collectifs (séances de sport...)
- Proposer des moments de convivialité
- Favoriser les immersions afin de mieux connaître les métiers des collègues

la COHÉSION



L'ÉCOUTE

Quelques actions sont étroitement liées à la cohésion et directement issues de l'écoute,

- **SE COMPRENDRE** et apprendre à parler le même langage est considéré comme un préalable

- **ACCEPTER LES DIFFÉRENCES** (d'avis, d'opinions...) et a fortiori, se garder d'émettre des jugements de valeurs

- **APPORTER DU SOUTIEN ET S'ENTRAIDER** entre collègues, et en tant que manager, est un principe retenu en écho à la cohésion et à l'écoute de chacun.



Réserver une **DISPONIBILITÉ** suffisante, pour prendre le temps d'écouter, laisser s'exprimer est une condition nécessaire à l'écoute.

L'empathie peut se développer par un comportement attentif à l'autre,

la reformulation et le fait de s'assurer de la bonne compréhension, être réceptif et être en capacité de réagir en apportant une réponse (claire).



le RESPECT

- Le respect concerne à la fois **LES INDIVIDUS ET LES RÈGLES** pour un manager
- Dans **L'ATTITUDE** de chacun et à l'égard des autres : en évitant toute attitude méprisante, en utilisant un ton « posé », calme et permettant **L'EXPRESSION DE L'AUTRE**, en étant poli (bonjour, merci, ...) et en étant **PONCTUEL**
- En reconnaissant **LE TRAVAIL DE CHACUN** et en veillant à ce que chaque demande soit prise en compte et qu'une réponse soit apportée avec la pédagogie utile

En **RESPECTANT LES RÈGLES** : veiller à ce que les règles soient **SUFFISAMMENT DÉFINIES** (donc claires), en **COMMUNIQUANT** sur ces règles, en les faisant **APPLIQUER**, en **CONTRÔLANT** cette application voire en appliquant une sanction le cas échéant en **EXPLIQUANT** systématiquement, et bien sûr en veillant à apporter les corrections utiles et surtout en encourageant

Cette valeur vise au **SAVOIR VIVRE ENSEMBLE**.

Elle se tourne vers

- Soit en se reconnaissant **LE DROIT À L'ERREUR** (positive)
- Les autres en **ÉCOUTANT LES AUTRES**, en prenant de leurs nouvelles, en leur reconnaissant aussi le droit à l'erreur,
- En définissant un **CADRE DE TRAVAIL CLAIR** et en sachant **L'ADAPTER** si besoin
- En **ACCOMPAGNANT** ses collaborateurs dans leurs missions
- La population à laquelle le service public est apporté

- En garantissant **L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**
- En **EXPLIQUANT NOS ACTIONS POUR RASSURER**
- En gardant **UNE ATTITUDE POSITIVE ET MESURÉE**

la BIENVEILLANCE



L'ÉQUITÉ

L'équité suppose de savoir faire la différence avec l'égalité, cette valeur renvoie à la capacité du **MANAGER D'ÊTRE JUSTE** :

- Par rapport à un **CADRE DE RÉFÉRENCE** et en application de **RÈGLES COMMUNES** (ex statut, régime indemnitaire, règlement opérationnel...).

Le préalable à l'application de règles communes est **DE PORTER À CONNAISSANCE, D'APPORTER LES EXPLICATIONS** (pédagogie) et de procéder aux **RAPPELS** des règles

- De faire preuve de **DISCERNEMENT SELON LE CONTEXTE** et en sachant **S'ADAPTER** à son interlocuteur selon les cas

L'équité relève également de la capacité à appliquer **LES MÊMES MODALITÉS DE TRAITEMENT**, notamment dans **LE TRAITEMENT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES**, ou lors d'actes de **RECONNAISSANCE OU D'UNE SANCTION** (ex : salaire, promotion, avancement, mobilité...)

L'EXEMPLARITÉ

L'exemplarité du manager se rapporte aux **RÈGLES ET À SOI**, en **POSANT LE PRINCIPE QU'IL CONVIENT DE S'APPLIQUER À SOI-MÊME CE QUE L'ON ATTEND DES AUTRES**, en **MONTRANT L'EXEMPLE**.

A la croisée de valeurs retenues par le SDIS, elle renvoie aussi au **RESPECT** et au fait d'être **JUSTE** (équité).

- C'est donc respecter les règles : montrer un respect des grades et fonctions, le temps de travail, les règlements, droits et obligations, mais aussi la citoyenneté, un savoir vivre à partir des savoir être.

- Remplir ses fonctions (respect des droits et obligations) et servir de façon désintéressée, pour un intérêt collectif et non selon ses choix, objectifs ou son propre dessein

Enfin c'est aussi veiller à renvoyer une bonne image à la population et à ses collaborateurs, aux Elus, par ses propos, sa tenue...



Service
Départemental
d'Incendie
et de Secours
de la Haute-Vienne
www.sdis-87.fr



Ouverture d'un concours interne de Lieutenant 2ème classe

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 décembre 2020, le Ministère de l'Intérieur a ouvert au titre de l'année 2021 un concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 27 avril 2021 et l'épreuve orale d'admission sera planifiée à partir du 28 juin 2021.

Les dates des épreuves et les résultats d'admissibilité et d'admission seront publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante « www.interieur.gouv.fr ».

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront sur les sites d'épreuves de la Meurthe-et-Moselle, d'Ille-et-Vilaine, de la Métropole de Lyon, de la Corse et d'Outre-Mer.

Les agents souhaitant faire acte de candidature doivent procéder à une préinscription entre le 21 décembre 2020 et le 29 janvier 2021 auprès du pôle ressources du SDIS 87.



16
janv

Prise de
Commandement du Cne
MASSEMIN

Martial MITOUT

16
janv

Vaccination Anti-Covid
19 pour les SP de + de
50 ans

Direction départementale

L'illustré SP 87 - N°10

L'illustré SP 87

Publication du Service
Départemental d'Incendie
et de Secours de la Haute-
Vienne

27
janv

Bureau du CA du SDIS 87

Direction départementale

Équipe rédactionnelle

05.55.12.80.00
sophie.vignerie@sdis87.fr

Un tirage papier est
effectué pour chaque
bulletin à hauteur de 3
exemplaires par centre de
secours et vous pouvez
retrouver la version
PDF sur le site internet :
www.sdis87.fr (rubrique
organisation fonctionnelle)



Plus d'informations
www.sdis-87.fr